Censures illégales Internet : quel recours contre mon abuseur ?

Par VICTIMEABUSINTERNET

CENSURES ILLÉGALES INTERNET : QUEL RECOURS CONTRE MON ABUSEUR ?

VICTIME ABUS INTERNET AU CONSEIL JURIDIQUE EN LIGNE PAR DES BÉNÉVOLES

Bonjour,

Je m'exprime sur un blog payant mais dont la construction et les fonctionnalités sont faciles pour moi qui ne suis en réalité qu'un amateur dans ce domaine.

Je l'ai choisi et reviens souvent vers celui-ci car je n'arrive pas techniquement à créer un autre blog ailleurs.

Mais la modération de son hébergeur (à mon avis) se sert d'arguments mensongers pour me censurer illégalement par rapport aussi bien à sa charte que par rapport à la loi à ce sujet.

Sur Internet j'ai découvert qu'une proposition de loi pouvant peut-être m'aider à ce sujet dans l'avenir existait enfin.

Celle-ci s'intitule : "Proposition de loi visant à pénaliser les entraves à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux présentée par M. Stéphane Ravier, sénateur".

Cliquez sur le lien ci-dessous pour lire celle-ci :

[url=https://www.senat.fr/leg/ppl20-324.html]https://www.senat.fr/leg/ppl20-324.html[/url]

Je ne comprends pas le fonctionnement actuel de la justice dans le domaine des abus de toutes sortes sur Internet.

Je vous demande : en cas de nouvelle(s) censur(e)s illégales (à mon avis) de mes articles sur mon blog par son hébergeur à nouveau au prétexte soi-disant du non-respect aussi bien de sa charte que de la loi puis-je faire quelque chose que j'ignore à ce sujet actuellement ou dois-je attendre que la proposition de loi ci-dessus soit votée pour porter plainte ?

Je vous remercie pour vos services.

Croyez à mes sentiments les meilleurs.

VICTIME ABUS INTERNET